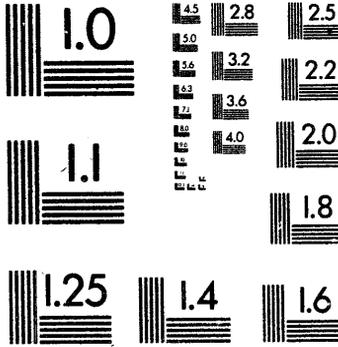
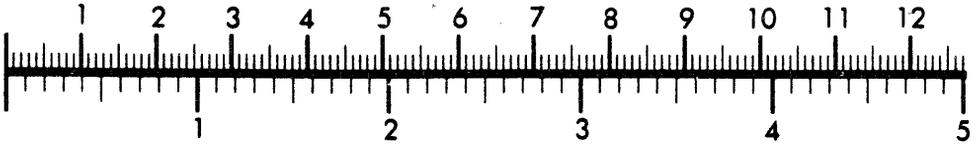


20x

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NBS - 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



Centimeter



Inches

THE FRENCH REVOLUTION RESEARCH COLLECTION

LES ARCHIVES DE LA REVOLUTION FRANÇAISE



PERGAMON PRESS

Headington Hill Hall, Oxford OX3 0BW, UK

(Par Condorcet, d'après
Barbier.)

S 1202
7P4.

Ⓢ

P.

19761

LETTRES
SUR
LE COMMERCE
DES GRAINS.

THE GREAT

1913

THE GREAT

THE GREAT

LETTRES
SUR
LE COMMERCE
DES GRAINS.

PAR M. **



A PARIS,

Chez COUTURIER pere, Imprimeur-Libraire,
aux Galeries du Louvre.



M. DCC. LXXIV.

AVEC APPROBATION ET PERMISSION.





AVERTISSEMENT
DE L'ÉDITEUR.

ON a cru devoir faire imprimer ces Lettres , parce qu'elles ont paru d'un style simple , clair , le seul qui convienne à des objets qui intéressent tous les hommes , & que tous les hommes doivent entendre.

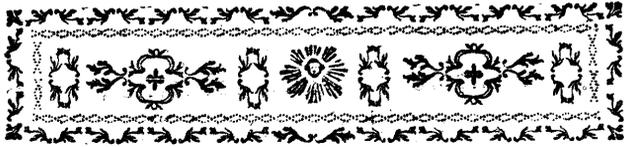
L'Auteur , à qui j'ai demandé la permission de publier ce qu'il n'avoit destiné qu'à son ami , m'a répondu : *Si vous trouvez mes Lettres utiles , publiez-les. Il seroit misérable d'écouter la vanité d'Auteur , lorsqu'il est question du bien public.*

Je consens à garder toute ma vie la réputation d'un mauvais Écrivain ,

pourvu que je puisse arracher un seul homme à un préjugé funeste pour mon pays. Si les livres qu'on m'annonce me fournissent quelques idées, je les communiquerai à mon ami, & il sera le maître de faire imprimer mes Lettres. Mais je lui écrirai toujours comme si lui seul devoit les voir.

Je ne pourrois écrire une ligne, si je songeois que c'est pour le Public que j'écris.





LETTRE PREMIERE.

Montargis, 15 Mars.

..... Il seroit aisé de prouver, Monsieur, que la cherté des grains dont on se plaint en quelques endroits, n'a pour cause que la mauvaise récolte, & les entraves qui gênent encore la liberté. L'ignorance ou l'avidité peuvent accuser de ces maux cette même liberté qui, si elle étoit entière, les auroit prévenus. Laissons-les dire. Leurs cris ne séduiront plus long - temps le peuple, & bientôt les villes aussi bien que les campagnes, regarderont la loi du 14 Septembre, comme le bienfait le plus paternel d'un Roi juste & ami du peuple.

Jamais Législateur plus sûr de la pureté de son cœur, n'a daigné exposer au peuple avec plus de détail, que leur bonheur étoit le seul motif de ses loix. Il a voulu qu'en

se soumettant à cette loi, on obéit à la raison encore plus qu'à l'autorité, parce qu'il a senti qu'il n'y a de loix bien exécutées, que celles que l'opinion publique regarde comme utiles & justes.

La liberté du commerce des grains a bien des avantages.

1^o Elle opere une plus grande reproduction d'une denrée nécessaire à la vie; & par-là elle assure & la subsistance du peuple; & l'indépendance de la nation. Les Cultivateurs accoutumés à une vie dure & frugale, ont peu de besoins, & par conséquent peu d'activité. La moindre gêne les dégoûte, la moindre discussion les fatigue. Opprimés toutes les fois qu'ils ont des intérêts à démêler avec une autre classe de la société, les mots de régleme[n]t & de vexation sont synonymes pour eux; & tant que le commerce des grains seroit gêné; ils demanderoient à la terre de quoi vivre & non de quoi s'enrichir.

2^o La liberté prévientra les disettes réelles; par elle seule le bled des années abon-

dantes devient une ressource pour les années de stérilité. L'art de conserver les grains se perfectionnera lorsque l'on pourra avoir des magasins sans déshonneur & sans risque, & la subsistance des hommes assurée par cet art bienfaiteur, deviendra indépendante des caprices de la nature.

Jusqu'ici le surplus des années fertiles n'a presque été d'aucune ressource ; les souris, les insectes, la fermentation en absorboient la plus grande partie.

3° La liberté est le seul moyen de prévenir les disettes d'opinion.

Quand le pain est cher, le peuple ne se plaint point de la nature, il ne dit pas qu'il n'y a point de bled, il dit qu'on ne veut point lui en vendre ; il crie au monopole ; il implore le secours du Gouvernement ; & si le Gouvernement semble l'écouter un instant, les Marchands s'alarment, le commerce s'interrompt ; il faut y suppléer par des mesures violentes, & elles n'ont d'autre effet que d'augmenter la disette & de la prolonger. Otez ces préjugés au peu-

ple des villes , accoutumez-le à croire que le Gouvernement n'a point le droit d'exercer des violences sur les propriétaires ou sur les Marchands de bled , que les habitans des campagnes ne sont point les esclaves de ceux des villes , qu'il sache que la liberté lui amenera tout le bled que la nature a destiné à sa subsistance ; que le monopole & la fraude sont impossibles avec elle ; dès-lors il n'y aura plus de disette d'opinion , & les manœuvres pour encherir le bled & pour soulever le peuple , deviendront impossibles.

4^o Le prix du bled sera bien moins variable , parce que dans les temps de bas prix , les achats des Marchands produisent une concurrence qui le tiendra plus haut , & que dans les temps de haut prix , la concurrence entre les Marchands qui veulent vendre , l'empêchera de s'élever. Dès-lors il y aura entre le prix du bled & celui des journées , une proportion plus constante ; c'est de cela seul que dépend le bien être du peuple , & il ne souffre que quand de

grandes variations dans le prix du pain altèrent cette proportion.

5° Si ce commerce étoit affranchi de toute espèce de droit , ce qui entre dans le mot de liberté entière , la circulation en deviendroit plus prompte , plus rapide , plus étendue.

6° La destruction du droit de banalité , introduiroit le commerce de farine , si avantageux au petit peuple , à qui il épargneroit le profit que font les Boulangers , & sur-tout le pauvre seroit délivré des vexations que les Meuniers exercent sur lui , du gaspillage que leurs friponneries occasionnent.

7° En supprimant les communautés de Boulangers , & par conséquent les taxes du pain , le prix du pain se trouveroit avoir , avec celui du bled , le rapport qu'il doit avoir naturellement , & que , grace à la crainte que les Boulangers savent inspirer à la Police , il n'a presque jamais.

Je ne vous ai parlé jusqu'ici que des avantages évaluables en argent , mais il y en a d'ineffimables ; la tranquillité dans les villes ,

dont la liberté banniroit & la défiance contre le Gouvernement , & les terreurs paniques ; la paix dans les campagnes , dont elle éloigneroit les contraintes & les vexations ; dans l'Etat , la circulation , la vie , l'activité , l'amour de l'agriculture & les vertus qui en font la suite.

Mandez-moi ce qu'on dit à Paris sur ce sujet. C'est la ville du monde où l'on doit raisonner le plus mal sur les bleds ; ses habitans sont riches , frivoles , & comptent pour rien tous les hommes , excepté ceux avec qui ils soupent.



 LETTRE II.

Paris, 23 Mars.

..... ON n'a point ici d'avis sur les bleds ; quoiqu'on en parle sans cesse , personne n'a examiné la question , & chacun juge d'après ses préjugés , & sur-tout d'après ses intérêts.

La liberté a contre elle.

1° De bons Bourgeois de Paris qui croient que le Gouvernement ne sauroit trop s'occuper du soin de les nourrir , & à qui on ne fera jamais comprendre que , pour que le bled entre dans Paris , il faut lui laisser la liberté de sortir ; que le moyen qu'il vienne moins de bled dans une Ville , c'est de se donner des mouvemens pour en faire venir , & que rien ne fait rencherir le pain , comme les réglemens , pour qu'il soit à bon marché. Ils croient qu'on déraisonne , quand on les assure qu'on peut acheter du bled sans Conseillers du Roi , Mesureurs de grains , ou Porteurs de sacs ,

que sans Communauté de Boulangers , & sur-tout, sans taxe du prix du pain , on peut n'en point manquer , & l'avoir à meilleur marché.

2° Ceux des gens en place qui craignent pour leurs vitres.

3° Les gens qui ont intérêt de flatter les préjugés de la populace pour s'en faire un appui , & qui aimeroient à la soulever pour se procurer le mérite de l'appaiser.

4° Les gens attachés aux vieux usages , qui se rappellent ces loix , par lesquelles Rome opprimoit la Sicile , l'Egypte & l'Afrique , les défenses de Solon d'exporter des figues , &c.

5° Les remueurs d'argent , qui se croient le talent de gouverner des Empires , parce qu'ils ont eu l'habileté de faire fortune , & dont l'esprit rapetissé par l'habitude d'un obscur agiotage , ne peut avoir que des vues étroites & une politique rampante.

6° Tous ceux qu'effrayent les noms d'Economistes , d'Encyclopédistes , de Philosophes ,

lofophes , d'hommes vertueux ; tous ceux dont un Contrôleur-Général honnête déconcerte l'avidité ; tous ceux que doit faire trembler la vertu près du Trône.

Quant aux gens de lettres , il n'y en a qu'un très-petit nombre qui aient étudié ces objets. Autrefois , ils étoient tous pour la liberté ; il sembloit convenu que le système contraire étoit celui des petits esprits ; mais depuis que l'Abbé Galliani a prouvé qu'on peut être homme d'esprit & soutenir le régime prohibitif , plusieurs ont changé d'avis , & il y en a beaucoup qui s'effrayent aux mots de monopole , de disette , de séditions , & qui ne savent pas encore que les monopoles , les disettes & les séditions , ont toujours été jusqu'ici l'ouvrage des loix prohibitives.

Mais très-peu écrivent sur le commerce des grains. L'on ne compte en France que deux écrivains qui aient attaqué la liberté , M. L. & M. N.

On annonce de nouveaux ouvrages sur cette matière , j'aurai soin de vous les envoyer.

LETTRE III.

Montargis, 5 Avril.

..... JE ne suis point surpris de ce que vous me mandez ; plus une vérité est utile , plus elle doit trouver de contradicteurs. Je ne désapprouve même point que des gens raisonnables doutent encore.

Il y a été un temps , où à l'exception de cinq ou six Astronomes , l'univers entier croyoit fermement que la terre étoit immobile. Les preuves des avantages de la liberté du commerce des grains , sont plus simples que celles du système de Copernic ; mais les préjugés dans les sciences morales sont bien plus tenaces que dans les sciences physiques , parce qu'ils sont plus intimement liés avec nos passions.

Permettez-moi de vous parler encore de cette liberté , j'aime à m'occuper de cet objet ; le bonheur du peuple innocent & laborieux qui peuple les campagnes , la vie

champêtre remise en honneur ; nos goûts frivoles & corrompus, remplacés par des goûts plus naturels & plus purs ; une génération d'hommes dignes de ce nom, succédant à une génération abbatardie par le luxe & la misère ; la puissance & la richesse de la France établies sur une base solide ; tels seront les fruits de la liberté, & l'ame se repose avec délices sur de si douces espérances.

On demande si les avantages de la liberté sont démontrés ? Oui, comme peuvent l'être les vérités de ce genre.

D'ailleurs, ce n'est pas ici une vérité spéculative sur laquelle on puisse rester dans le doute ; il faut, ou que le Gouvernement laisse au commerce des grains toute sa liberté, ou qu'il l'affujettisse à des réglemens. Il n'y a point de milieu, il faut choisir sur le champ. Quel parti prendre alors ? Le plus sûr, & c'est celui de la liberté.

Toute loi qui ôte à un propriétaire la libre disposition de sa denrée, est une atteinte à sa propriété, & cette violation de

la propriété, ne peut être excusable que lorsqu'il s'agit de l'intérêt public l'exige. D'un autre côté, la liberté du commerce des bleds en favorise la reproduction ; voilà ce qui est hors de doute : donc, pour gêner la liberté, il faut être certain qu'elle produit de grands inconvéniens qui n'auroient pas lieu dans le régime prohibitif ; il faut être sûr, du moins, que la liberté peut entraîner des maux terribles que des reglemens auroient prévenus. Ainsi, même, tant que ces opinions resteront douteuses, le parti de la liberté doit être suivi comme le plus sûr.

Dans le doute, *abstiens-toi*, dit Zoroastre. D'après cette maxime, que personne ne conteste, le parti de la liberté seroit celui qu'on devroit préférer. Pourquoi donc semble-t-on croire, au contraire, que c'est la liberté, & non le régime prohibitif, qui est obligé de prouver ses avantages. Le voici, c'est que la longue habitude du régime prohibitif le fait regarder comme l'état naturel ; c'est qu'on est si accoutumé à voir le Gouvernement se mêler du commerce

des bleds ; qu'il semble que de ne rien faire , ce soit une action extraordinaire & nouvelle. C'est que , réellement , il y a beaucoup à faire pour ôter à la liberté les entraves dont l'ignorance , l'avidité , & des manœuvres perfides l'ont embarrassée. Ainsi , l'on a cru que pour rendre à l'homme ses droits naturels , il falloit prouver que son utilité le demandoit , comme s'il avoit été question de lui imposer le sacrifice de ces droits.

La liberté peut occasionner des disettes & des séditions , disent ses adversaires.

Les disettes & les séditions , répondent ses partisans , sont presque toujours l'effet des mauvaises loix.

Chacune de ces assertions est appuyée sur des raisons. Chacune est défendue par des gens éclairés. Supposons les raisons & les lumières égales de part & d'autre ; c'est encore le parti de la liberté que devoit suivre le Gouvernement.

Mais le rétablissement de la liberté previendra-t-il les disettes & les séditions ?

Il y a certainement un cas , mais c'est le seul où , malgré la liberté absolue , il peut y avoir une disette réelle. Celui où l'Europe n'auroit pas produit assez de bled pour nourrir ses habitans ; dans ce cas , il n'y auroit qu'une ressource , les magasins de grains conservés des années précédentes , & c'est la liberté seule qui peut les former. D'ailleurs , la liberté augmentant la quantité de bled qui naît chaque année , les disettes réelles doivent devenir plus rares.

Voilà pour le cas d'une liberté absolue ; mais j'avouerai en même-temps qu'il n'est pas impossible que les préjugés du Peuple & ceux des Magistrats subalternes , leurs frayeurs , leurs fausses démarches , les manœuvres des gens mal-intentionnés , ne puissent dans une mauvaise année , amener des disettes locales & d'opinion , sur-tout si , à force de clameurs & de déclamations , on parvient à décourager le Commerce , & à empêcher les Marchands de se confier sur la protection des Loix.

Je dirai la même chose des émeutes ,
comme elles ont pour causes l'opinion où
est le Peuple des Villes , que le Gouverne-
ment doit le nourrir aux dépens des cam-
pagnes , ou le préjugé que les Marchands
de bled , sont la cause des difettes , & que
le Gouvernement a entre les mains des
moyens de les faire cesser : les mouvemens
dans le Peuple , dureront autant que ces
préjugés , la liberté ne peut les dissiper qu'à
la longue ; & tant que les Magistrats subal-
ternes ne seront pas convaincus des avan-
tages d'un commerce libre , qu'ils n'en main-
tiendront la liberté qu'à regret , qu'ils y lais-
seront donner , qu'eux-mêmes y donneront
des atteintes sourdes , toutes les fois qu'ils
craindront le Peuple ; ou qu'ils voudront
le flatter , toutes les fois qu'ils chercheront
à faire retomber sur les Ministres toutes les
plaintes du peuple , ou bien qu'ils les ex-
citeront en secret , il sera impossible que
la liberté prévienne toutes les séditions ;
mais c'est qu'alors la liberté n'existera point ;
c'est qu'au lieu d'être limitée par la loi ;

elle le fera par les fautes de ses exécuteurs, & par les préjugés du peuple.

Mais le régime prohibitif auroit-il prévenu les séditions & les disettes qui peuvent arriver dans l'état d'une liberté commençante ? non , parce que les précautions que ce régime emploie , portent l'allarme , & arrêtent toutes les ressources , parce que le peuple s'irrite de l'inutilité des mesures de ses Magistrats, comme il s'irrite de leur inaction. Les émeutes y seront même plus fréquentes , parce que les Réglemens en fourniront plus de prétextes, & plus longues , parce qu'il y aura plus de succès à espérer.

Enfin , dans le système de la liberté les peuples n'ont point le droit de se plaindre du Gouvernement , c'est de la nécessité seule qu'ils sont victimes; dans celui des prohibitions, ils peuvent s'en prendre au Gouvernement , du mauvais succès de ses mesures : ainsi plus d'émeutes dans le cas même de cherté , si le peuple comprend une fois que le Gouvernement ne peut rien pour lui

que faciliter le commerce , & protéger la propriété ; au lieu que dans le cas de Réglémens , il y aura toujours un prétexte aux séditions , l'envie de faire changer ces Réglémens. L'on ne manquera pas de fripons pour profiter de ce prétexte , échauffer les têtes du peuple , le soulever , & se procurer une occasion de voler avec impunité.

Mais , pourquoi le Peuple est-il partisan du système réglementaire ? Un malade va trouver un Médecin célèbre , & lui raconte sa maladie. Prenez patience , lui répond M. B. vos souffrances cesseront d'elles-mêmes ; je ne veux point vous tromper en vous ordonnant des remèdes sans effet , & les remèdes actifs vous nuïroient ; le malade sort très-mécontent , & court chez un Charlatan ; celui-ci fait , sur les causes du mal , une dissertation en style inintelligible & empoulé , lui prodigue recette sur recette ; qu'importe que le malade souffre des remèdes plus que de la maladie : plus il souffre , plus il croit qu'ils produisent un effet salutaire , il guérit enfin. Eh bien ! dit-

le malade à M. B. j'ai vu un Charlatan; & ses remedes m'ont guéri au bout de trois mois; si vous m'aviez cru, vous l'auriez été en quinze jours, répondit le Médecin.

Mais pourquoi la plupart des hommes chargés de la Police, flattent-ils ce préjugé du peuple? parce qu'ils le partagent.

Presque tous les hommes, & sur-tout ceux qui remplissent des places, croient que rien ne va de soi-même & que tout est perdu si le Gouvernement ne se mêle de tout.

Un Napolitain, sortoit pour aller faire sa priere, & voir sa maîtresse: il apprend que le Vice-Roi vient de mourir, l'inquiétude commence à le saisir; un peu plus loin, on lui dit que la nouvelle de la mort du Pape est arrivée, que le Cardinal Archevêque est parti pour Rome; sa peur redouble; enfin, on lui raconte que le Président du Conseil est tombé en apoplexie: alors le Napolitain ne se contient plus; il court chez lui; se barricade, croit que la ville va être au pillage, & qu'on assassinerà dans les rues. Il passe la

nuit dans des tranfes mortelles; le lendemain matin , il entend son voifin faire du macaroni à l'ordinaire ; nulle tumulte dans la ville , il fe hafarde à fe lever , regarde à la fenêtre , voit avec furprife que les charettes vont dans les rues comme à l'ordinaire ; *e il mundo va da fe* , dit-il , en fe recouchant tranquillement.

Il faut efpérer que l'histoire de ce Napolitain fera celle de tous nos Magiftrats de Villes ; je crains feulement que leur conversion ne demande plus de temps.

Ces préjugés ont encore une autre caufe. Chaque Ville en France , a formé long-tems une république à part qui , fous la protection du Gouvernement , avoit fes loix , fa police , fes ufages , fes privileges : comme les Villes appartenoient aux rois ou aux grands vaffaux , & que la Nobleffe occupoit la campagne , toute la protection étoit pour les Villes qui , d'ailleurs , étoient plus riches & pouvoient plus aifément fe faire entendre. Elles s'arrogèrent donc le droit de véxer les campagnes , de leur imposer des

loix onéreuses. Telle fut l'origine de ces contraintes de ne vendre qu'au marché des villes, de ces loix municipales qui défendoient aux habitans des campagnes d'acheter du pain à ces mêmes marchés, où on les forçoit d'apporter du bled qu'ils avoient recueilli. Maintenant que les habitans des campagnes & des villes, ne sont plus que des freres qui ont un droit égal aux bontés d'un pere commun; ces loix ne peuvent plus subsister; la justice de notre Monarque ne peut souffrir des abus que la politique de ses Prédécesseurs avoit peut-être été forcée de tolérer dans des siècles d'anarchie; il seroit aussi absurde de les regretter que de vouloir rétablir l'arriere-ban, les moralités de mere sotte, & la fête des fous.

Aussi ces idées n'existent-elles plus que chez des Echevins & des Bourgeois, parce qu'elles y sont fortement liées au sentiment de leur importance; plus la ville est décorée de privilèges, plus la maladie a de force; & dans la tête des Bourgeois d'une petite République, qui s'imagineroient avoir

des sujets, le mal seroit absolument incurable.

J'attends les livres que vous m'avez promis, c'est peut-être la première fois qu'un Gouvernement absolu a souffert qu'on écrivît contre ses opérations.

Il a mis ses motifs sous les yeux du Peuple, il permet qu'on les discute. Cette conduite franche & généreuse est encore très-sage dans cette occasion, elle montre au Peuple si prompt à se défier, & si souvent trompé, que l'on ne cherche plus à l'abuser; & si on juge de l'avenir par le passé, rien n'est plus propre à convaincre de l'opinion du Ministre, que la lecture des raisonnemens qu'on fait.



Lu & approuvé, ce 25 Avril 1775. CADET DE SAINVILLE.

Vu l'Approbation, permis d'imprimer, ce 26 Avril 1775.

LENOIR.